

Etude relative au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte-Anne.

Comité de Pilotage élargi – Compte-Rendu / Version provisoire

Date et heure : Mardi 16 Avril 2013 ; 9h

Lieu : Mairie de Sainte-Anne

Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes :

PERSONNES	STRUCTURE
Garcin MALSA	Maire de la commune de Sainte-Anne
Malik MALSA	PNRM
Patrice LAUNE	PNRM
Nadine VENUMIERE	PNRM
Olivier MARIE-REINE	CRPEM
Stephen FORTUNE	Police de l'écologie de Ste Anne
Nicolas BOULARD	Conservatoire du Littoral
Béatriz CONDE	Association Le Carouge
Lovely CINAUR	Agence des 50 pas géométriques
Carine PRECHEUR	UAG labo Dynecar CNRS de Chizé
Véronique BALLOT	UAG
Gilles LEBLOND	BIOS
Marie THABART	Impact Mer
Grégory SCARON	Impact Mer
Alain LUDON	SAPEM
Emmanuel SUTTER	DAAF
Christian MURAT	Ilets du Cap
Roger DE LAGARGUE	Caraïbe Coast Kayak
Alain BLOTIERE	Alizé Fun
Christophe BARBET	ONF
Enora BECHELER	Ifremer
Sylvia MIAN	Ville de Sainte-Anne
Brigitte BLEZES	Ville de Sainte-Anne
Michel VALSIN	Ville de Sainte-Anne
Albert ZAINE	Ville de Sainte-Anne
Gaëlle HIELARD	Office De l'Eau
Fabien VEDIE	DEAL
Alain-Christophe POMPIERE	FMPPL
Guy CHAABAN	Association de Chasse Le Pluvier Ste Anne
Henri LOUIS-REGIS	ASSAUPAMAR
Cyrille BARNERIAS	DEAL
Jean-François BERNARD	BIOS
Jessica CRILLON	Impact Mer

Ordre du jour :

- Rappel du contexte et l'ensemble de la démarche
- Présentation de la méthodologie
- Rappels sur les réserves et aires marines protégées
- Pourquoi un projet d'extension de la RNNISA?
- Présentation du diagnostic et de l'ensemble des zones à enjeux identifiées
- Présentation et organisation de la concertation à mener
- Echanges et questions

Contexte de la réunion :

La Presqu'île du sud de la Martinique, constitue une zone à forts enjeux écologiques, géologiques, paysagers et culturels. Ses espaces naturels sont de plus en plus contraints par l'artificialisation des milieux et la fréquentation. L'équilibre qui subsiste encore entre ces richesses et les activités humaines est extrêmement fragile. Les ressources marines s'appauvrissent. Les protections réglementaires restent insuffisantes au regard des enjeux patrimoniaux et de l'importance de la continuité écologique et fonctionnelle des milieux naturels terrestres et marins.

Ainsi, le Parc Naturel Régional de la Martinique a souhaité réaliser des études complémentaires préalables à l'extension marine et terrestre de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte- Anne, dont il assure la gestion avec l'Office National des Forêts.

Le bureau d'études Impact Mer est mandaté en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la démarche.

Introduction

Monsieur Malik MALSA, administrateur du Parc et représentant du Président, débute la séance en remerciant tous les acteurs et usagers de s'être déplacés. Monsieur LAUNE (DPAT/PNRM) rappelle l'importance de la concertation. Il s'agit de protéger un patrimoine exceptionnel tout en permettant le maintien ou le développement d'une économie respectueuse de ce patrimoine.

Mme CRILLON Jessica du bureau d'études Impact Mer présente le contexte du projet et rappelle les éléments principaux du diagnostic sur la base d'une présentation projetée.

Présentation du diagnostic

Plusieurs experts (BIOS, Impact Mer) ont réalisé un diagnostic de la zone d'étude : de la pointe Nord de la commune de Sainte-Anne (Cap Ferré) jusqu'à sa pointe Sud (Ilet Cabrits). Ce diagnostic a permis d'identifier les richesses, les usages et les pressions et de définir des zones à enjeux.

Le diagnostic est présenté par Mme THABARD et Mme CRILLON (Impact Mer), M BERNARD et M LEBLOND (BIOS).

La zone présente de forts enjeux écologiques (sites de ponte de tortues marines, flore terrestre, avifaune...), 3 écosystèmes côtiers d'importance : récifs coralliens, mangrove,

herbiers de phanérogames, de espaces naturels importants, peu de sources de pollution et des patrimoines géologiques, archéologiques et paysagers remarquables (Savane des pétrifications).

Echanges et questions diverses :

➤ Commentaires sur la présentation du diagnostic :

Certains acteurs précisent que certaines parties n'ont pas été évoquées dans la présentation (opération Grand Site, dératissage, actions politiques de la commune, les STEP et l'étude du bassin versant ...). Madame HIELARD, ODE, met en avant le manque de lien dans la présentation entre la terre et la mer, par exemple, au sujet de l'assainissement des eaux. Elle rappelle qu'il existe des fonds destinés aux projets en lien avec l'amélioration de la qualité des eaux, ils pourraient être utilisés dans le cadre du projet d'extension de la réserve.

Impact Mer rappelle que cette présentation se veut synthétique et non exhaustive, un rapport de diagnostic détaillé a été réalisé, il sera mis en disposition en version informatique via le PNRM et en version papier en Mairie et en sous-préfecture.

➤ Echanges autour de l'activité de pêche et de l'importance de la protection

Monsieur ZAÏRE, 1er adjoint au maire de la commune de Sainte-Anne, soulève le problème du manque de surveillance qui permet le mouillage sauvage à proximité des îlets.

Monsieur MARIE-REINE, Président du Comité des Pêches maritimes et des élevages marins, annonce son opposition au projet. Il souligne le caractère "national" de la réserve qui pose problème. Il prend comme exemple les problèmes rencontrés lors de la pêche aux oursins de cette année. Il n'a pas pu trouver d'interlocuteur local. Il craint que les compétences de gestion n'échappent aux décideurs locaux. De plus il estime que la Martinique n'a pas besoin d'augmenter sa surface de réserve vu l'ensemble des zones aujourd'hui interdites à la pêche du fait de l'arrêté Chlordécone. Il regrette que les marins pêcheurs soient les premiers impactés et ne veut pas qu'ils soient de nouveau soumis à des restrictions mettant en péril leur activité. Il demande qu'il y ait une meilleure gestion et non une extension de la réserve en prenant en compte les professionnels.

Monsieur MALSA, maire de la commune de Sainte-Anne, répond que le projet d'extension est d'abord le projet de la commune. Il préconise de mettre en place une méthodologie dans la concertation. Il rappelle que la commune de Sainte-Anne a toujours eu une volonté de mener une politique environnementale forte, il illustre ces propos en prenant exemple du refus de projet de culture de bananes de 800ha en 1996 qui a permis de préserver le littoral, qui aurait été très impacté et les marins pêcheurs auraient été en difficultés. Il partage l'idée que la protection peut être pesante à court terme sur leurs activités mais bénéfique à long terme vu l'enrichissement que cela peut apporter. Dans le cas des cantonnements, les pêcheurs ont profité des effets bénéfiques et s'en réjouissent aujourd'hui.

La commune de Sainte-Anne a toujours travaillé en collaboration avec différents partenaires comme le PNRM, l'ONF, le Conservatoire du littoral, les services de l'Etat, les services maritimes, les associations (ASSAUPAMAR, de pêcheurs,...). Il affiche sa volonté de vouloir travailler avec les professionnels et non contre eux. Son objectif est de protéger leur activité de pêche en protégeant le milieu. Il souhaite une gestion régionale de la réserve, Au

sujet du chloredécone, il demande pourquoi les pêcheurs ne demandent pas réparation à l'Etat français pour les préjudices causés au lieu de s'opposer à la politique environnementale locale qui pourrait, au contraire, aider l'activité de pêche.

Monsieur LOUIS-REGIS, Président de l'ASSAUPAMAR, souhaite que l'arrêté chloredécone ne soit pas pris comme justification pour ne pas mettre en place de projets de réserve, il ne s'agit pas d'une politique environnementale locale. Il semble nécessaire de ne pas faire d'amalgame avec une réserve qui permettrait une augmentation des ressources à long terme et cette interdiction de pêcher liée à un risque sanitaire. Il invite M. MARIE-REINE à le rejoindre dans sa démarche de demande d'indemnisation et de réparation auprès de l'Etat français. Il invite M. MARIE-REINE à s'investir dans une politique environnementale locale, il s'appuie sur la possibilité de mettre en place des projets de décontamination de langoustes. Il relève aussi le manque d'autogestion et d'autocontrôle des pêcheurs, chaque professionnel doit veiller à ce que la réglementation soit respectée. Il explique que la réserve doit être perçue comme quelque chose de positif car il s'agit d'une solution d'avenir.

Monsieur LAUNE, rappelle l'importance de la coopération entre les pêcheurs et les agents de l'IFREMER afin d'échanger leurs informations sur l'état des ressources.

Par rapport aux problèmes rencontrés lors de la pêche aux oursins, il indique que le PNRM n'a aucune autorité quant à l'ouverture de la pêche, ceci relève de la décision des pêcheurs via le CRPMEM. Il précise que l'ouverture du cantonnement de pêche n'autorise pas pour autant l'accès au périmètre de protection de la RNN des îlets de Sainte Anne, dont la surface est d'ailleurs très faible au regard de l'ensemble

Il précise que la fermeture de la pêche est le résultat du non respect de la RNNISA par les pêcheurs, il rappelle l'importance des zones protégées qui permettent le renouvellement des stocks d'espèces halieutiques et alimentent les zones adjacentes non protégées. Il s'agit de mettre en place une pêche intelligente et durable afin de protéger la ressource et préparer l'avenir.

Il indique que la RNNISA est une réserve nationale cependant la gestion se fait localement C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui avec les deux réserves nationales de la Martinique, le PNRM en est gestionnaire.

M. MALSA rappelle la volonté de la commune de dialoguer avec les marins pêcheurs pour la mise en place de zone de cantonnement, cette démarche permet d'anticiper la crise mondiale actuelle de la surpêche. Il rappelle que la situation actuelle et le manque de ressources marines est une conséquence d'une surpêche. Les marins pêcheurs ont été acteurs dans ce système, il semble donc nécessaire que les marins pêcheurs prennent conscience de la situation.

Monsieur VALSIN, Police de l'écologie de la commune de Sainte-Anne, rassure les pêcheurs en exposant les projets menés ailleurs dans la Caraïbe (Exemples de Saint-Barth, Saint-Martin). Il explique que ce sont les pêcheurs eux mêmes qui demandent l'extension de zones de protection marine vu les retombées positives sur leurs activités. Il soulève le fait que la Martinique est le seul département d'outre-mer sans aire marine protégée.

Concernant l'ouverture des cantonnements, la demande doit se faire au niveau du CRPMEM, celui-ci transmet ensuite la demande à la Direction de la Mer. Il semble important que les professionnels de la pêche s'organisent pour lutter davantage contre le braconnage. Il conseille de se rapprocher des modèles de réserves développés ailleurs dans la Caraïbe, expliquant que tout le monde y gagne.

Un acteur du tourisme attire l'attention sur le braconnage dans la zone du Cap Chevalier. En expliquant que les auteurs de braconnage ne sont pas solvables, il existe un déséquilibre avec les professionnels qui sont sanctionnés et solvables. Il signale de nombreux braconniers chaque jour dans la zone. Il demande une surveillance plus active et des sanctions plus fortes.

Monsieur CHAABAN, Président de l'association des Chasseurs, souligne que les professionnels de la pêche ont aussi une responsabilité face au braconnage, les chasseurs ont mis en place une police de la chasse afin de surveiller, contrôler et sanctionner le braconnage.

➤ **Zone d'étude du projet d'extension**

Monsieur le Maire préconise que l'extension ne se fasse pas uniquement de façon longitudinale en suivant la côte mais aussi vers l'intérieur des terres.

Monsieur BARNERIAS, DEAL, est en accord avec cette proposition, il propose une prise en compte globale du site en intégrant les mornes au-dessus de la Baie des Anglais. Il semble important d'avoir un regard qui dépasse la bande littorale dans le cadre de ce projet d'extension.

D'après M. BERNARD, la prise en compte des mornes au-dessus de la Baie des Anglais permettrait d'avoir une dimension supplémentaire et augmenterait la renommée du projet. Il précise que l'ampleur du projet est fortement influencée par sa délimitation.

➤ **Gestion de la réserve : nécessité d'une gestion locale**

Monsieur LOUIS-REGIS insiste sur fait que la gestion de la réserve reste un point très important et que l'aspect "national" pourrait permettre de dégager davantage de moyens. De nombreux acteurs présents souhaitent que la gestion reste locale et que les acteurs puissent en faire partie.

En effet, l'ensemble des acteurs participe au projet d'extension. Une réserve fait l'objet d'un programme de gestion réalisé avec l'ensemble des acteurs de la zone. Ils seront donc associés tout au long : de la création à la gestion.

➤ **Echanges sur les besoins et le processus de concertation**

Lors de la présentation, l'ensemble du processus de concertation a été décrit. Suite au comité de pilotage, une première phase de consultation suivie d'une phase de concertation tentera de dégager un projet d'extension partagé. Plusieurs réunions de travail seront à prévoir avec les différents acteurs.

Monsieur POMPIERE, Président de la Fédération Martiniquaise de la Pêche Plaisancière, pose la question de la place de chacun des acteurs dans ce projet. Il exprime le ras de bol des pêcheurs de loisir auxquels on impose des règles de plus en plus contraignantes pour la pratique de leurs activités et dénonce le fait qu'on réserve de plus en plus la mer aux professionnels. Les amateurs respectueux de l'environnement ne doivent pas être écartés, ces activités ont un rôle essentielle, notamment "thérapeutique". Il souhaite qu'une concertation commune regroupant professionnels et amateurs soit mise en place.

Monsieur MALSA exprime la volonté de mettre en place une cohésion entre les différents acteurs ; l'accessibilité et la "profitabilité" de la mer et de ses ressources doivent l'être pour tous, pas uniquement pour les professionnels. Il rappelle que la solidarité qui existe en mer dépasse ce cadre et devrait s'appliquer à tous les niveaux. Il propose l'élaboration d'une Charte des acteurs de la mer.

Madame HIELARD informe qu'il existe une démarche similaire pour la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) du Robert.

➤ **Organisation des réunions de consultation et de concertation**

Les professionnels de la pêche souhaitent que la concertation permette réellement de s'exprimer sur le projet. Il semble important d'adapter les réunions aux différents types de métiers et aux zones de pêches. Les réunions en soirée permettront la présence des pêcheurs.

Les professionnels du tourisme proposent que ces rencontres aient lieu le soir (17h/18h) afin de faciliter leur présence.

Concernant la concertation, Monsieur Le Maire, Garcin MALSA, rappelle la nécessité de diffuser aux maximum les informations entre les différents acteurs, usagers, parties prenantes pour faciliter les débats et concertations.

Le diagnostic version papier sera mis à disposition par le PNRM, en Mairie de Sainte-Anne et en Préfecture dans le but de pouvoir diffuser les informations à tous les acteurs concernés et d'éventuels intéressés. L'ensemble des CR et le diagnostic en version numérique seront accessibles via un espace internet.

Mme CRILLON propose que les ateliers de consultation aient lieu la première semaine de juin afin que tout le monde puisse prendre connaissance de l'ensemble des informations à disposition et afin que chacun puisse réfléchir sur le projet suite aux nombreux échanges de ce comité de pilotage.

Monsieur le Maire conclue en évoquant le fait que le sort des acteurs de la mer est étroitement lié aux activités terrestres du fait de la petite taille du territoire. Il demande que tous les acteurs soient pris en compte et s'investissent dans le projet. Il rappelle que de nombreux supports sont mis à disposition par la Mairie de la commune de Sainte-Anne comme l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communal).

➤ **Synthèse :**

- Nécessité de protéger les patrimoines naturels marins et terrestres exceptionnels du fait des pressions et de leurs fragilités. Il semble important de trouver les solutions qui pourraient permettre une reconstitution des stocks halieutiques pour le maintien de l'activité de pêche dans le temps ;
- Inquiétude des pêcheurs professionnels par rapport aux restrictions que peut apporter l'extension de la réserve ;
- Besoin de s'organiser davantage pour surveiller le site et lutter contre le braconnage.
- Volonté de maintenir une pêche durable et un tourisme durable dans le cadre d'un projet d'extension;
- Nécessité de mettre en place une gestion locale et concertée avec l'ensemble des acteurs ;
- Volonté de certains acteurs d'étendre la zone à l'intérieur des terres.